

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 2 AVRIL 2019

Proposition Médaille District 2019

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de DISTRICT.**

Pour cela, merci de compléter le formulaire disponible sur notre site et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 26 AVRIL** délai de rigueur.

CLIQUEZ CI-APRES pour accéder au formulaire : <https://isere.fff.fr/simple/proposition-medaille-district-2019/>

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère.

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE	DISPOSITIF INCHANGÉ	NOUVEAUTE	NOUVEAUTE
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère. Date butoir dernier jour de la formation.

TRESORERIE DISTRICT

RELEVÉS SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

[Date d'émission du relevé le 04/06/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

**554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL**

552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 MARS 2019
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 04/03/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Mars 2019.

536260 CHARVIEU FC (sous réserve d'encaissement)

TRESORERIE LIGUE

En application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 20 mars 2019 (relevé 03).

512530 F.C. CHIRENS
520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE
525338 U.S. VIZILLOISE
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON
534738 AM.S. DE CHEYSSIEU
541917 F.C. D'ANTHON
544257 VETERANS F.C. SILLANS
549826 A. FUTSAL PONT DE CLAIX
553080 TURCS A MOIRANS
553399 AS CREMIEU
554434 FC ROCHETOIRIN
563927 A. MAHORAISE DE GRENOBLE
564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN
564092 GRENOBLE FUTSAL
581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE

581082 F. CL. DE BREZINS
581943 A. S. TURQUOISE
581958 A.S. SUSVILLE MATHEYSINE
582106 EYZIN SAINT SORLIN F. C.
582472 A. CLUB MISTRAL
582501 LA GRINTA
582776 FOOTBALL CLUB AGNIN
590490 MARTINEROIS DE FUTSAL
609367 C.O.S.CATERPILLAR GR
611693 GRENOBLE ENERGIE SPO
615032 LES METROPOLITAINS
663904 AS INTER-ENTR DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
682488 A.T.S.C.A.F ISERE
863936 BRAGA SPORTING CLUB

FORFAIT GENERAL U17**Du 27 Mars 2019****Amende 68 €**

ARTAS CHARANTONNAY U17D3

FORFAIT GENERAL FEMININE U18**Du 1° Avril 2019****Amende 44 €**

FC2A U18F

FORFAIT JOURNEE**Du 30 et 31 Mars 2019****Amende 32 €**

EG2F	FEMA11D2
ECHIROLLES	U17D2
CLAIX	U17D3
VILLENEUVE	U17D3
CESSIEU	U17D3
RACHAIS	U15D3
G. FURE ISERE	U13D3

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS**Du 30 et 31 Mars 2019****Amende 11 €**

JARRIE CHAMP	SA8ENTD1
FASSON	SA8ENTD2

FM NON RETOURNEE**Du 18 au 24 Mars 2019****Amende 75 €**

FORMAFOOT B.V	FEMA8D2
UNIFOOT	U13D2
COMMELLE	U13D3
VERSOUD	U13D4
ASCOL	U13D4
ISLE D'ABEAU	U13D4
BELLEDONNE	ENTA11
VIE ET PARTAGE	FUTD1
UMICORE	SA8ENTD2
FONTAINE LES ILES	SA8ENTD2

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : REMLI A. – DAPPEL D. – PEREIRA E. – ESTRABLIN – DOMARIN – GUAGENTI J. – BADIN M. – TRICOT V. – TORTOSA L. – ROMDHANI M. – MILED M. – HUGOT D. – MAURIES P. – MILED M. – ECHINE A. – NDAO P. – LCA FOOT38 – HADDOU A. – AUFAUURE A. – FONTAINE AS – LEVYN D. – HAMED HEZAM Z. – ALI IMBADA.

APPEL : ESTRABLIN – EYBENS – DE BARROS O. – SUD ISERE – VOIRON MOIRANS – SALEM Z.

REGLEMENTS : ARTAS CHARANTONNAY – ST ANDRE LE GAZ – CEA – BOUKHALFA A. – RIVES – ECHIROLLES – BRIOUA M. – HADDOU A. – AUFAUURE A. – AS FONTAINE – ST CASSIEN – AS MARTINEROIS – ARTAS CHARANTONNAY.